

**ADMINISTRATION COMMUNALE
D'UCCLE
Service Urbanisme
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B-1180 UCCLE**

V/Réf : 16-42470-2015 (traité par K. Van Rossum)
N/Réf. : JMB/UCL-2.349/s.583
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

**Objet : UCCLE. Rue des Pêcheurs, 22 à 24. Aménagements dans le jardin, agrandissement arrière avec rehausse et remplacement de la véranda (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 21 janvier 2016 sous référence, reçue le 25 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 17 février 2016.

La demande concerne une maison située dans la zone de protection du cimetière du Dieweg.

Elle vise à régulariser :

- la scission de la propriété en deux parties ;
- les aménagements du jardin : piscine et pool house dans le fond de parcelle côté cimetière du Dieweg, des pièces d'eau sur terrasse en façade arrière, cabanon de jardin au-dessus des pièces d'eau ;
- le bâti côté jardin : alignement de la partie arrière du garage côté jardin avec le mur existant de la cuisine du rez et réalisation d'une terrasse au premier étage, agrandissement du séjour au premier étage avec une nouvelle toiture plate, rehausse de la partie au-dessus de la cuisine avec l'ajout de deux lucarnes, remplacement de la véranda sur le tracé existant de l'ancienne.

Après vérification sur place, la CRMS n'a pas de remarques sur la régularisation des différentes interventions et modifications décrites plus haut : celles-ci ne semblent pas avoir d'impact sur le cimetière classé.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - D.M.S. : Mme M. Kreutz.
B.D.U. - D.U. : M M. Briard